

**MAIRIE de SAINT-CANNAT**

Séance du 12 décembre 2024

Site Internet : www.ville-Saint-Cannat.fr

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	19
Représentés	8

N° 2024-083

Acquisition des parcelles en nature de trottoir avenue Jules Guesde

L'an deux mille vingt-quatre et le douze décembre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le six décembre deux mille vingt-quatre conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, G. SORBA, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, S. BOULINGUEZ, M. RIBES, V. PELLISSIER, C. FREMY, M. CUTILLO, G. BESSE, C. BARRIERE.

Absents excusés : D. PETIT représenté par M. CATELIN, A. RUBIOLO représentée par G. SORBA, P. BUISSON BAUMELOU représenté par M. RIBES, S. ROCHEZ représentée par G. BESSE, J. PRUNARET représenté par C. BARRIERE, A. L. FALQUERO représentée par J. LEVI VALENSI, M.L. VOLAND représentée par J.P. VENTURINI, M. SOONEKINDT représenté par M. CUTILLO, C. POULIQUEN, C. MARTIN.

Mickaël CUTILLO a été élu secrétaire.

Vu l'article L 1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu l'arrêté de permis de construire n° 013 091 23M0024, délivré le 04/04/2024, à Monsieur Jean-Philippe VOURCH pour la réhabilitation d'un ancien bâtiment agricole sis 8 avenue Jules Guesde, et le transfert dudit permis de construire accordé à la SCI BERGERIE MV, en date du 03/10/2024 ;

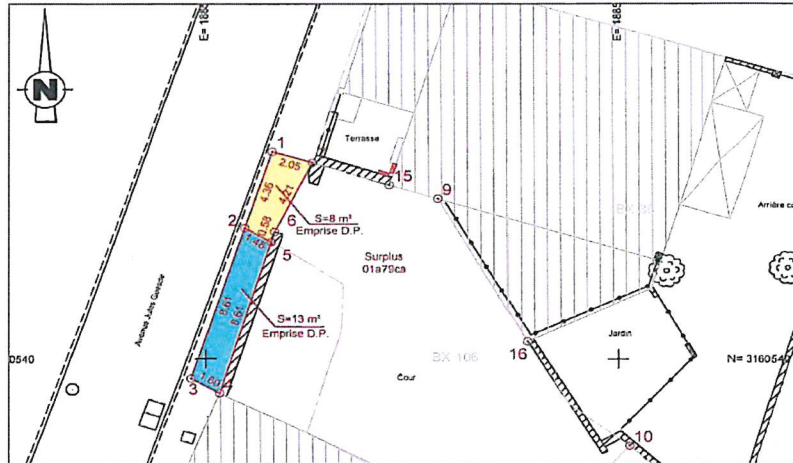
Considérant l'accord écrit de Monsieur Jean-Philippe VOURCH, domicilié 64, avenue de Floréal bâtiment E, 13600 La Ciotat, représentant de la SCI BERGERIE MV, domiciliée 12 rue Antoine de Saint-Exupéry, 13640 La Roque d'Anthéron, en date du 21 novembre 2024 ;

La commune souhaite régulariser la situation foncière et administrative de la portion de trottoir située avenue Jules Guesde, en nature de voie publique, au droit des parcelles BX 105 et 106, avec le nouveau propriétaire de cette unité foncière.



Conformément au plan de bornage ci-dessous, il s'agit des lots :

- **BX 106p** : d'une emprise de 8m² sur la parcelle **BX 106**, d'un total cadastré de 187m² ;
- **BX 105p** : d'une emprise de 13m² sur la parcelle **BX 105**, d'un total cadastré de 284m² ;



Par un courrier reçu en mairie le 21 novembre 2024, la SCI BERGERIE MV, représentée par Monsieur Jean-Philippe VOURCH, a transmis son accord écrit à la Commune pour procéder à la cession des portions de parcelles susmentionnées pour 1€.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

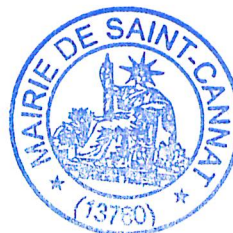
..... **DECIDE :**

- D'autoriser Monsieur le maire, ou en son absence durable Monsieur l'adjoint délégué à l'urbanisme, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition des parcelles **BX 105p** et **BX 106p**, pour 1 € (un euro) ;
- De préciser que l'ensemble des frais relatifs à cette procédure (géomètre, rédaction des actes, publicité foncière...) sera pris en charge par la commune ;
- D'autoriser Monsieur le maire, ou en son absence durable Monsieur l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer tout type de documents se rapportant à la présente affaire, y compris le ou les actes notariés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Mickaël CUTILLO



Le Maire,
Jacky GERARD

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : **19 DEC. 2024**
Affiché le :

19 DEC. 2024